Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D38B-DE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 16 JUIN 2026

18 PLACE DE LA MAIRIE 73390 CHAMOUX SUR GELON

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni le mardi 16 juin à 18h30, en séance publique, à la Mairie de CHAMOUX SUR GELON, sous la présidence de Annick CRESSENS, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents :

17 titulaires pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
DEPARTEMENT	Annick	CRESSENS	2 voix (+1)
DEPARTEMENT	Béatrice	SANTAIS	2 voix
DEPARTEMENT	Olivier	THEVENET	2 voix (+2)
ARLYSERE	Laurent	VERNAZ	1 voix
ARLYSERE	Christophe	METGE	1 voix
ARLYSERE	Bastien	LAVOINE	1 voix
ARLYSERE	Michel	CHOPARD-LALLIER	1 voix
ARLYSERE	Philippe	GUIRAND	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	BARBIER	1 voix (+1)
CŒUR DE SAVOIE	Serge	GUILLEMAT	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Isabelle	TESTARD	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Georges	COMMUNAL	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Christiane	FAVRE	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Jean-François	CLARAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Nicole	BOUVIER	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Alain	COMBAZ	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Grégory	TISSEUR	1 voix (jusqu'à la délibération n°35.2026)

Délégués suppléants présents :

5 suppléants pendant la séance.

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
ARLYSERE	Arnaud	MARCHI	1 voix
PORTE DE MAURIENNE	Delphine	DABURON	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Antonin	JULIEN	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Fabrice	VILLIERMET	1 voix
CŒUR DE SAVOIE	Éric	MONIN	1 voix (à partir de la délibération n°36.2026, suite au départ de Mr TISSEUR)

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D38B-DE

Délégués représentés :

6 délégués représentés pendant la séance.

Nom	*Collectivité d'origine*	*A donné pouvoir à*
Christiane BRUNET	DEPARTEMENT	Olivier THEVENET
Jean-Michel BLONDET	CŒUR DE SAVOIE	Éric BARBIER
Laurent PATUEL	ARLYSERE	Annick CRESSENS
Nom	***Collectivité d'origine***	***Suppléants les représentants***
Jean-Luc BENETTI	CŒUR DE SAVOIE	Antonin JULIEN
Luc OMELTCHENKO	ARLYSERE	Arnaud MARCHI
Nicolas ROCHE	PORTE DE MAURIENNE	Delphine DABURON

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 membres
TOTAL des voix	28 voix

Délégués excusés :

Mr Alain DEGROOTE, Mr Jean-Luc CREUX, Mr Philippe DUPRAZ, Mr Laurent GRILLET, Mr Jean-Pierre FAZZARI

Autres délégués suppléants présents :

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CŒUR DE SAVOIE	André	DAZY	-
CŒUR DE SAVOIE	Gilles	MONNET	-

Bastien LAVOINE a été désigné Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D38B-DE

SISARC
Isère et Arc

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Conseil Syndical du 16 juin 2026 Délibération n°38.2026

Objet : TRAVAUX – ACQUISITION FONCIERE POUR LE DOM GIRARD

Rapporteur : Mme la Présidente

Le 24 novembre 2025 une perturbation météorologique a provoqué une crue torrentielle sur le Dom Girard situé sur la Commune de Fréterive. Les précipitations ont entrainé la reprise des matériaux issus d'un éboulement rocheux survenu une dizaine de jour plus tôt, au sommet du bassin versant (zone inaccessible). D'importants dépôts de matériaux ont pris place sur le cône de déjection, ce qui a impacté les vignes, une habitation, la route départementale RD 201 et la voie SNCF Albertville-Chambéry.

Une subvention au titre du Fond Vert a été sollicitée et obtenue au printemps 2026 par le SISARC afin d'étudier les aménagements susceptibles de réduire l'exposition des enjeux aux risques d'inondation. Des premiers contacts ont eu lieux avec les propriétaires des parcelles de vignes impactées ou situées à proximité immédiate du torrent.

Après échange avec la SAFER, celle-ci a transmis les ordres de grandeur suivants pour les prix d'acquisition des parcelles :

- Parcelle boisée (en amont rive droite du cours d'eau) : 0,15 – 0,25 €/m²
- Parcelles plantées en vignes : 2 à 3,5 €/m² avec une dominante autour de 2,80 €/m²
- Prairie (luzerne) plantable en vignes : 0,60 – 1 € /m² avec une dominante autour de 0,80 €/m²

Il est proposé d'acquérir les parcelles sur la base d'un montant d'acquisition indiqué ci-dessous à laquelle s'ajouteraient les 20 % de frais de réemploi qui auraient été dû par le SISARC en cas de DUP.

Type de parcelle	Proposition d'acquisition au m2
Parcelles cultivées en vigne	Entre 2 à 3.5 € / m2 + 20 % de frais de réemploi
Parcelles cultivées en vigne et impactées par la crue	0.75 € / m2 + 20 % de frais de réemploi
Parcelles avec couvert végétal et impactées par la crue	0.5 € / m2 + 20 % de frais de réemploi
Parcelles forestières de feuillus ou mixte	0.25 € / m2 + 20 % de frais de réemploi

Conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces acquisitions peuvent être établies en la forme administrative, le Conseil Syndical sera invité à désigner le Vice-Président qui représentera le SISARC dans les actes administratifs à intervenir.

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 073-200008423-20260616-2026_06_16_D38B-DE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***APPROUVE*** *le principe des acquisitions foncières liées à l'aménagement du Dom GIRARD ;*
- ***APPROUVE*** *que la régularisation foncière puisse être effectuée par acquisition des parcelles aux prix inscrits ci-avant et dans ce cas* ***ACCEPTE*** *que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative ;*
- ***S'ENGAGE*** *à prendre en charge les frais d'établissement des actes ;*
- ***DESIGNE*** *le Vice-Président* ***M. THEVENET*** *en charge, de représenter le SISARC lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *D'une manière générale* ***AUTORISE*** *Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
La Présidente
Annick CRESSENS

Le Secrétaire de séance

SISARC
Isère et Arc

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr